013-200029205-20200623-DELIB_01_CR-DE



INSEMM CA 23/06/2020 Délibération n°DELIB_01_ADM_20_06_23_OJ_CR



Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE MARSEILLE MÉDITERRANÉE

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Présentation de l'Ordre du jour

Adoption du compte-rendu de séance du CA du 6 mars 2020

Conseil d'Administration Séance du 23 juin 2020

Délibération n°DELIB 01_ADM_20_06_23_QJ_CR

L'an deux mille vingt, le 23 juin,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la saile du conseil au siège de l'établissement, sur invitation de Madame la Présidente en date du 12 juin 2020.

VU.

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi nº83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L 759-1 à 9
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 6 décembre 2019 ;
- le règlement intérieur de l'établissement.





Libert - Egelid - Francesch REPUBLIQUE FRANÇANI

INSEMM CA 23/06/2020 Délibération n°DELIB_01_ADM_20_06_23_OJ_CR

La Présidente,

EXPOSE

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Consell d'administration le 12 juin 2020 appelle l'examen des points suivants :

- Ordre du jour et compte-rendu de la séance du 6 mars 2020 ;
- Participation de l'employeur aux mutuelles ;
- Avancements de grades ;
- Rapport d'égalité Femmes Hommes ;
- Tableau des emplois ;
- Tickets restaurant;
- Vacataires;
- Décision modificative n°1;
- Tarifs;
- Régie conservatoire P. Barbizet; **
- Demande subvention état CNRR;
- Demande subvention CD13 (50.000 €);
- Prime COVID-19;
- Renouvellement mandat DG;
- Aides urgence COVID;
- Questions diverses.

retirée de l'order du jour en séans

M. Mme

est désigné e comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 6 mars 2020 est soumis à l'approbation du Consell d'Administration, sous réserve des éventuelles suggestions de modification.

Telles sont les raisons pour lesquelles je propose au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.





Accusé de réception en préfecture 013-200029205-20200623-DELIB_01_CR-DE Reçu le 23/06/2020



INSEMM CA 23/06/2020 Délibération n°DELIB_01_ADM_20_06_23_03_CR

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

<u>DÉCIDE</u>

Article 1 : d'adopter le compte rendu de séance du 6 mars 2020.

Article2 : de valider l'ordre du jour de la séance.

Nombre de membres en exercice	22
Nombre de membres présents	.16
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes pour	20
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- Adoptée
- Rejetée

Falt à Marseille, le 23 juin 2020.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'État le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :







Accusé de réception en préfecture 013-200029205-20200623-DELIB_01_CR-DE Reçu le 23/06/2020

